LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMERO 5 CENTIMES

SIXIEME ANNÉE — N° 327. SAMEDI 24 NOVEMBRE 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION : ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal : ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX et dans toutes les agences de publicité

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

CANTON DE LA BASSÉE

Election complémentaire du 25 Novembre

Isaïe CAILLET

Receveur en retraite des Contributions Indirectes

CANDIDAT DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS

ISAIE CAILLET, candidat du Parti Ouvrier Français à l'élection au Conseil général de dimanche prochain, est né à Herlies, canton de La Bassée, en 1833, d'une honnête famille de cultivateurs.

A dix-sept ans et demi, Caillet s'engagea.

Son service militaire accompli, il entra dans l'Administration des Douanes et fut d'abord employé dans les services du Havre.

En 1864, il subit brillamment l'examen de surnuméraire des contributions indirectes.

Successivement commis à St-Amand-les-Eaux et commis principal à Marles (Aisne), il fut, en 1872, nommé receveur des contributions indirectes, à Caudry, où il reçut sa retraite, en 1891.

La carrière administrative d'Isaïe Caillet est toute d'honneur et de probité.

Sa vie politique peut être citée en exemple tant elle est parfaite d'unité.

Républicain, pour ainsi dire de naissance, Caillet, fonctionnaire, lutta toujours pour la République.

Au 4 septembre 1870 il exerçait à St-Amand-les-Eaux où il était parvenu à faire partager son zèle et sa foi démocratique à son entourage.

La République proclamée, Caillet ne fut pas encore au bout de ses rêves.

Il voulait une République démocratique et sociale et celle qui venait de sortir de la fange impériale ne répondait pas à son idéal de Justice et de Fraternité.

Quand le Parti Ouvrier Français renaquit des cendres mal éteintes de la Commune, Caillet fut un des premiers à l'encourager dans son œuvre émancipatrice et, aussitôt libéré de ses obligations administratives, il se fit inscrire dans ses rangs, lui apportant le concours d'une expérience acquise dans une longue pratique des hommes et une observation sagace des faits sociaux.

Tel est le citoyen, que les socialistes du canton de La Bassée présentent aux électeurs pour le scrutin de dimanche prochain, au Conseil Général.

Nul choix ne pouvait être plus heureux, car le citoyen Caillet ne groupera pas seulement sur son nom les voix des travailleurs socialistes, mais aussi les suffrages de républicains soucieux avant tout, de faire échec à la réaction que représente, dans ce scrutin, M. Barrois-Brame. — l'homme de tous les *blancs*, — c'est-à-dire de toutes les réactions.

L'Élection de La Bassée

Pour qui regarde superficiellement les choses, l'élection qui doit avoir lieu, dimanche, dans le canton de La Bassée, n'a qu'une importance secondaire.

Le sentiment du Parti Ouvrier est tout autre.

Avec raison, le Parti Ouvrier considère qu'il ne doit se désintéresser d'aucune des manifestations de l'opinion.

Les hasards de la vie politique lui ouvrent-ils un champ de bataille ? Il s'y jette, avec la seule préoccupation des coups à donner aux ennemis de la démocratie !

Et cette crânerie, cette audace, cette ardeur apostolique lui ont si bien réussi jusqu'à présent qu'il ne serait *point du tout surprenant* que le succès ne vint couronner les efforts de sa propagande dans le canton de La Bassée.

Il est vrai que les circonstances le servent merveilleusement, ici.

Le canton de La Bassée qui compte onze communes, dix-sept mille habitants et cinq mille électeurs paraît inféodé à la réaction.

Son député est M. Dansette et la mort lui a ravi M. Max Brame qui le représentait au Conseil Général.

Mais, depuis 1898, époque à laquelle MM. Dansette et Max-Brame triomphèrent, à l'élection législative et à l'élection départementale, de notre vaillant et infatigable ami Sohier, aujourd'hui maire d'Houplines, l'idée a marché.

Des groupes ont été créés un peu partout, et le socialisme n'apparait plus aux ouvriers des champs comme un ogre redoutable et dangereux, mais comme un bienfaisant libérateur.

D'autre part, les souffrances de l'agriculture, toujours payée de mots mais jamais effectivement secourue, les déboires sans cesse aggravés du petit commerce, les misères croissantes du prolétariat industriel, ont ouvert les yeux à beaucoup de ceux qui avaient escompté le concours des riches au pouvoir, pour l'allègement de leurs charges.

Cette révolution qui s'est faite dans les idées a été soulignée par la grande voix du Suffrage Universel aux élections municipales dernières, jusque dans le fief de M. Dansette où le socialisme a conquis deux communes importantes — Armentières et Houplines.

Depuis, la tache rouge s'est certainement étendue. Elle a gagné La Bassée ; et nous comprenons fort bien que les rêves ambitieux de M. Barrois-Brame ne soient pas sans cauchemars.

C'est certainement avantageux, dans notre société capitaliste, d'être le gendre d'un homme aussi gâté de la Fortune que le fut M. Max-Brame, mais ce n'est pas tout de même suffisant pour avoir un incontestable droit aux suffrages de ses concitoyens.

Il faut d'autres titres.

Il faut surtout avoir vécu de la vie du peuple.

Or, M. Barrois-Brame ne connait pas plus les besoins et les aspirations *du peuple que ne les connut feu son* beau-père.

Il est né, il a été élevé, il a grandi *dans un monde qui n'est pas celui* des travailleurs, celui des ouvriers.

Comment pourrait-il représenter des travailleurs, des ouvriers ?

Notre ami Caillet, au contraire, par ses origines, par son passé de militant républicain et socialiste, fait corps avec la grande famille des petits.

C'est à lui qu'iront dimanche les suffrages des humbles et des petits, si ceux-ci ne se laissent pas terroriser par la puissance patronale ou éblouir, une fois encore, par le clinquant capitaliste.

Les républicains, les socialistes, les prolétaires enfin, du canton de La Bassée ont une occasion superbe de s'affirmer.

En votant pour M. Max-Brame, ils voteraient pour les « blancs » ; en votant pour Caillet, ils voteront pour la République, et non pas pour une République à l'eau bénite, genre Dansette, mais pour une République rouge.

Vive la République rouge !

G. SIAUVE-EVAUSY.

Aux Electeurs

Les groupes du Parti Ouvrier Français du canton de La Bassée adressent aux électeurs l'appel suivant :

CITOYENS,

Vous êtes appelés aux urnes, dimanche 25 novembre, à l'effet d'élire, en remplacement de feu M. Max-Brame, le citoyen qui aura la charge et l'honneur de défendre, devant le Conseil général du Nord, les intérêts matériels et moraux, industriels, commerciaux et agricoles démocratiques et sociaux du canton de La Bassée.

Deux candidats sont en présence, s'adressant tous les deux à la confiance du suffrage universel et se réclamant tous les deux également de la République.

Il s'agit de savoir de quelle République ils se réclament.

M. Barrois-Brame qui sollicite comme d'une sorte d'héritage la succession de son beau-père au Conseil général, est *gros industriel et profite largement* de la tare qu'il impose aux cultivateurs de betteraves ; il profite aussi des routes et chemins que l'on répare et ce n'est pas lui qui fera changer quoi que ce soit à l'inique impôt des prestations, pas plus qu'il fera changer l'impôt des portes et fenêtres et autres lourdes charges fiscales qui écrasent le monde des petits cultivateurs.

C'est donc pour la République bourgeoise, celle qui ne fait pas de réformes qui laisse sans défense les déshérités, qui fait fusiller les travailleurs pour le *profit et la tranquillité des capitalistes*, que s'affirme M. Barrois-Brame.

C'est pour l'autre République, pour celle qui mettra fin à la spéculation et à l'agiotage, qui protègera contre l'exploitation capitaliste le monde des travailleurs de la terre, du sous-sol, des transports, des fabriques et des usines, qui réformera les impôts, qui viendra sérieusement en aide aux vieillards et aux infirmes, aux veuves et aux orphelins, qui expropriera la bourgeoisie capitaliste pour mettre tous les producteurs en possession de la terre et des instruments de travail, qui sera, en un mot, la véritable République des travailleurs, la République des paysans, c'est pour cette République sociale que s'affirme l'ancien employé retraité, le vieux travailleur qu'est le citoyen Isaïe Caillet et que le Parti Ouvrier présente aux suffrages des cultivateurs exploités sur la tare des betteraves et sur tous les produits qu'ils cultivent, des planteurs de tabacs que l'Etat exploite indignement, des travailleurs de la mine, victimes des grandes compagnies détrousseuses de la nation et de tous les prolétaires qui n'ont que leurs bras pour vivre, dont on prend les fils pour servir sous les drapeaux et auxquels les usuriers et autres exploiteurs enlèvent en fin de compte, après les avoir fait suer toute leur pénible existence, le champ et la chaumière qu'ils croyaient pouvoir léguer à leurs enfants.

Les électeurs réellement républicains du canton de La Bassée n'hésiteront donc pas ; ils iront porter leurs voix sur le nom du citoyen Isaïe Caillet qui est non seulement le candidat du parti qui fera rendre gorge, au nom de la légalité et surtout de la justice, à la bourgeoisie si monopoleuse et exploitrice, mais aussi l'homme qui défendra les droits du peuple, les libertés populaires et les institutions républicaines contre la réaction cléricale et capitaliste qui, en ces dernières années poussait l'armée à la révolte contre la République pour noyer une fois de plus dans le sang du peuple les revendications des travailleurs des villes et des campagnes.

C'est pourquoi le Parti Ouvrier conseille aux électeurs du canton de La Bassée d'aller tous aux urnes voter pour son candidat, le citoyen Isaïe Caillet, aux cris de : Vive la République sociale !

Les groupes du Parti Ouvrier du Canton de La Bassée.

Tribune Laïque

LE CLÉRICALISME DANS NOS ÉCOLES

Ecoles des enfants de troupe. — Flamidien

Je vais me contenter aujourd'hui de quelques citations.

Je laisse à nos lecteurs le soin de tirer les conclusions.

Voici une note de la *Lanterne* :

Un de nos lecteurs nous signale le fait scandaleux suivant qui s'est passé en 1899 à l'école d'enfants de troupe de Rambouillet, au moment du départ des jeunes élèves pour les vacances.

« Le lieutenant de la Compagnie a fait ranger ses 80 jeunes futurs soldats et leur a tenu textuellement ces paroles : « Que ceux qui ne veulent pas aller à confesse ce soir pour communier demain, sortent des rangs. » Quatre jeunes gens sont sortis des rangs et le lieutenant leur a demandé la raison de leur refus. Le premier répondit simplement : Je n'ai pas l'intention d'aller à confesse ici. Si mes parents le jugent nécessaire ils m'y enverront pendant les vacances.

« Malgré son refus, ce jeune homme fut contraint de se joindre à ses camarades et de passer dans le *buen retiro* de l'aumonier. « Je ne tolérerai pas lui dit le lieutenant, que vous donniez un *mauvais exemple* à ma compagnie. »

Et le lendemain, il dut également, *contre son gré*, avaler la rondelle de farine connue sous le nom d'hostie.

» Ces faits révoltants de pression cléricale sont fréquents dans l'armée ; mais nous avons pleine confiance dans l'énergie du ministre de la guerre qui, nous n'en doutons pas, saura y mettre fin.

» L'armée n'est pas une capucinière ».

Evidemment, l'armée n'est pas une capucinière, mais on y aime diantrement les capucins ; les éducateurs ignorantins y jouissent de faveurs peu communes. Ce que la loi d'égalité devant l'impôt du sang, subit d'entorses, sous les drapeaux ! Ce qu'il y a de calotins enrégimentés qui ne font jamais de service actif... Occupons-nous aujourd'hui du menu fretin, de « *ces chers frères.* »

On communique à la *Petite République* la lettre suivante écrite par le supérieur général des frères maristes au commandant du 12e escadron du train, à Limoges :

INSTITUT des Frères Maristes — o — Saint-Genis-Laval (Rhône), 3 Septembre 1900.

A Monsieur le Commandant du 12e Escadron du Train à Limoges.

Monsieur le Commandant,

« J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une permission de quelques jours, pour un de nos frères placé sous vos ordres le nommé Soulacroix Jean, soldat au 12e escadron du train, 3e compagnie.

« Une retraite sera prochainement donnée à nos religieux du Sud-Orient de la France. Cette retraite aura lieu du 18 au 25 de ce mois de novembre, à Notre-Dame de Cacabane, près Terrasson (Dordogne) ; je vous serai très reconnaissant, Monsieur le Commandant, si vous vouliez bien donner au frère susnommé la permission nécessaire pour y prendre part.

« Dans la confiance que vous ferez bon accueil à ma demande, je vous prie d'agréer l'hommage des sentiments très respectueux, avec lesquels je suis, monsieur le Commandant, votre très humble et dévoué serviteur.

Signé : frère THÉOPHANE. Supérieur général.

Inutile d'ajouter que le commandant, M. Sauty, accorde les permissions qui lui sont ainsi demandées et envoie les séminaristes dix, quinze ou vingt jours, auprès de leurs « chers frères ».

« Nous espérons, ajoute notre confrère, que l'autorité militaire, si désireuse de plaire aux Congréganistes, n'hésitera pas à généraliser sa complaisance et à accorder des permissions aux socialistes et aux républicains qui demanderont à assister aux fêtes organisées par leur parti. »

Augias l'argaunaute, avait des étables immenses qui n'avaient pas été nettoyées depuis trente ans. Depuis trente ans la République n'a pas encore nettoyé ses administrations.

Hercule détourna le fleuve Alphée et en fit passer les eaux à travers les écuries du roi d'Elide.

D'où viendra notre Hercule, où est le fleuve Alphée ?

La Chambre nous donnera-t-elle une bonne loi sur les Congrégations ? Nous donnera-t-elle la loi conférant à l'Etat le monopole de l'enseignement à tous les degrés ? Attendons.

***

Un vaillant organe républicain, le *Journal de* [illegible] nous apporte une intéressante nouvelle. Que de fois on vous a posé, vous vous êtes posé à vous-même cette question :

Mais Flamidien, où donc est-il ? et que peut-il bien faire ?

Nous avons cette faiblesse en cette fin de siècle de nous intéresser ainsi aux plus petits faits de la vie des célébrités qui ont tenu en éveil notre attention.

Voici ce qu'écrit notre ami Bias :

On vient de découvrir une nouvelle planète à l'horizon des institutions catholiques du Nord : un inspecteur y passe et signe ses notes :

« *Le cher frère visiteur*, FLAMIDIEN. »

Et Bias d'ajouter :

« Je me demande ce que ce Visiteur peut bien *visiter*. »

Glissons mortels.....

DEWERCKER.

***

P. S. — Un correspondant me signale des faits de brutalité graves, des abus répréhensibles. Un père de famille adresse une plainte à M. l'Inspecteur d'académie.

Je puis assurer à mon correspondant que ces faits sont peut-être uniques dans tout le ressort. Qu'il soit bien convaincu que toute satisfaction lui sera donnée et que le journal n'aura pas à intervenir.

Un autre correspondant me demande, au sujet de la mission de Steenwerck, si les Rédemptoristes forment une congrégation autorisée. L'ordre de la Trinité ou de la Merci est-il ou non autorisé ? Je n'en sais rien. Il suffirait pour être fixé sur ce point de s'adresser à la Préfecture qui a dû dresser un tableau des ordres autorisés, depuis qu'une circulaire de M. le Président du Conseil a *formellement défendu* aux membres des congrégations non autorisées de prêcher des missions.

Enfin, je prie bon nombre de braves gens de ne plus prendre la peine de m'adresser des notes non signées. Je n'en ai cure et n'en ferai nul usage. Quant aux fantaisistes, merci bien !

D.

LES FROCARDS EN CHINE

Comme de juste, la discussion générale du budget des affaires étrangères a donné lieu à quelques observations concernant l'expédition de Chine et à une réponse de M. Delcassé.

Le discours du ministre des affaires étrangères est, avant tout, le *commentaire* élogieux des propositions qu'il a soumises aux puissances comme base des conditions de paix.

Mais le Ministre s'est abstenu de répondre à toute la partie du discours du citoyen Sembat relative à l'action des missionnaires. Pourquoi ? Là est pourtant le nœud de la question chinoise, au point de vue diplomatique.

Si une partie de la population chinoise s'est soulevée contre les étrangers, entraînant dans ce mouvement nationaliste l'impératrice et les ministres, c'est parce qu'elle était exaspérée par les agissements de ces propagateurs intéressés de la religion papiste.

De quel droit la France expédie-t-elle en Chine des convertisseurs soi-disant pacifiques qui ne tardent jamais à appeler les soldats à leur secours ? Est-ce qu'elle tolérerait que des bonzes chinois vinssent chez elle prêcher le boudhisme, fonder des établissements d'enseignement antifrançais, s'emparer de propriétés immenses et les faire cultiver par des enfants français arrachés à leurs parents par ruse, par force ou à prix d'argent ?

Alors, pourquoi protège-t-elle au dehors cette industrie qu'elle ne supporterait pas de la part des étrangers sur son sol ?

M. Delcassé s'est gardé de rien dire qui pût décourager les missionnaires.

Cela signifie qu'il n'y aura rien de changé dans la politique française, ni par conséquent, dans ses résultats.

Les missionnaires continueront à se rendre insupportables aux Chinois qui, de nouveau, les expulseront ou les exécuteront, et de nouveau, il faudra envoyer des expéditions pour venger ces prétendus martyrs.

M. Delcassé n'a pas voulu s'engager à fixer le terme probable de l'expédition actuelle. Je crois bien ! Les missionnaires aidant, l'expédition de Chine est une expédition permanente.

Echos & Nouvelles

En attendant que les partisans de la lettre taxée à dix centimes aient obtenu satisfaction, voici une petite réforme qui est en voie de réalisation. Il s'agit des écrits périodiques et des imprimés dont la taxe va être réduite.

Un projet de loi vient d'être déposé, par Millerand, sur le bureau de la Chambre. Il fixe le tarif des imprimés ordinaires sous bandes à 2 centimes jusqu'à 10 grammes et par une augmentation successive à 5 centimes par 200 grammes.

Les imprimés expédiés sous enveloppe ouverte continueront à acquitter la taxe minime de cinq *centimes*, mais la limite du poids sera portée de 50 à 100 grammes.

D'autre part, les imprimés électoraux seront soumis au tarif postal le plus réduit. Celui des journaux circulant dans le département où ils seront publiés, sera d'un centime jusqu'à 50 grammes.

— —

Une compagnie de constructions maritimes du Connecticut vient de recevoir l'ordre de mettre sur chantier deux navires qui, par leurs dimensions, seront les plus grands navires du monde.

Ils coûteront 25 millions de francs chacun et seront lancés dans dix-huit mois. Leur déplacement sera de 33,000 tonnes, soit 10,000 tonnes de plus que le « Deutschland » ; leur longueur sera de 630 pieds, leur largeur de 75 pieds, ils auront cinq ponts juxtaposés bout à bout. Leur vitesse sera de 21 nœuds à l'heure.

Ils seront chargés de faire le service entre la côte du Pacifique et les ports d'Extrême-Orient et transporteront 1,000 passagers chacun, en même temps que leurs soutes pourront contenir 4.000 tonnes de charbon.

***

NOUVELLES A LA MAIN

— Que ferais-tu si tu trouvais 500,000 francs ?

— Je ne ferais plus rien.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SÉANCE DU MATIN

Paris, 22 novembre. — La séance s'ouvre à 9 h., sous la présidence de M. Deschanel.

Budget des Affaires étrangères

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1901 suite des affaires étrangères.

L'AMBASSADE DU VATICAN

M. LE PRESIDENT rappelle que la Chambre s'est arrêtée au chapitre 7 (frais de représentation des agents diplomatiques).

M. l'amiral RIEUNIER demande qu'on diminue les frais de représentation de nos agents, ce qui permettrait d'augmenter le crédit d'autres chapitres qui sont insuffisamment dotés.

M. DELCASSÉ dit que la France doit pouvoir se présenter partout dans un cadre digne d'elle.

M. l'Amiral RIEUNIER demande qu'on trouve alors des fonds pour doter d'autres chapitres.

Marcel SEMBAT demande à la Chambre de réduire de 100 francs ce chapitre comme *indication de la suppression de l'ambassade* au Vatican. Il dépose un amendement dans ce sens.

M. DELCASSÉ combat l'amendement.

La France dit-il a avec le Vatican un pacte séculaire qui nécessite des relations quotidiennes. Si cette représentation s'impose, elle doit avoir tout l'éclat possible.

L'Allemagne protestante et la Russie orthodoxe n'ont pas hésité à créer, à entretenir une ambassade au Vatican : la France peut-elle donc abandonner un pacte séculaire ?

SEMBAT réplique qu'il est impossible à la France de suivre chez elle une politique de guerre aux congrégations et de donner, à Rome, à leur chef, par notre représentation officielle, une autorité morale qui grandit son rôle dans le monde à l'ombre de notre lâcheté et de notre manque de logique. (Vifs applaudissements sur les bancs socialistes).

Je félicite le ministre, dit ironiquement SEMBAT en terminant. Il est en progrès. Il ne nous a pas dit, cette fois, que la France est une nation catholique (Exclamations).

M. PRACHE. — Tout le monde le sait. (Interruptions sur les bancs socialistes).

Finalement, l'amendement Sembat est repoussé par 289 voix contre 193.

Les derniers chapitres du budget des affaires étrangères sont successivement adoptés.

BUDGET DU COMMERCE

La Chambre aborde la discussion du budget du Commerce et de l'Industrie.

Les premiers chapitres sont adoptés sans observation.

MILLERAND dit que sur le chapitre 19 (enseignement industriel et commercial, inspection des conseils et commissions), il avait demandé à la commission du budget de lui accorder un crédit de 65,000 francs pour mieux organiser l'enseignement technique.

La commission a accordé 13,000 francs. Le ministre demande à la Chambre d'aller jusqu'au bout et de lui donner les 65,000 francs.

M. Paul BEAUREGARD, rapporteur, maintient le chiffre de la commission.

Par 300 voix contre 237, le chiffre de 58,000 francs, *proposé par la commission*, n'est pas adopté.

Le chapitre 19 est adopté avec le chiffre de 65,000 francs, proposé par Millerand.

M. Louis RICARD, qui a déposé un amendement à la loi de finances, tendant à abaisser de soixante-huit à soixante-cinq ans la limite d'âge relative à la bonification des pensions de retraites, rappelle qu'un crédit de 2 millions avait été, en 1895, affecté à cette œuvre ; ce crédit, en 1895 et 1896, n'a pas été entièrement consommé. En 1897, le boni a été de plus de 1,900,000 francs. Le Parlement aurait-il voulu faire une simple manifestation ? Non, certainement. Pour que le crédit aille à sa destination, c'est-à-dire aux vieux travailleurs, il faut abaisser la limite d'âge.

Il convient aussi de ne pas compter dans leur revenu le produit de leur travail, afin d'abaisser l'âge des enfants, de seize à trois ans.

Le Sénat a consenti à abaisser l'âge des vieillards de soixante-dix à soixante-huit ans ; il a consenti également à l'abaissement de l'âge des enfants. Mais le crédit du chapitre 34 (Majoration des pensions de retraite) a été réduit à 1,200,000 francs.

L'amendement abaissant à soixante-cinq ans la limite d'âge des bénéficiaires du chapitre est accepté par la commission et le *gouvernement*, et adopté.

Les divers chapitres du budget du commerce et de l'industrie sont successivement votés.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

La Chambre passe à l'examen du budget des travaux publics.

M. LECHEVALLIER, sur le chapitre 1er, propose, au nom de la commission des économies administratives, une diminution de crédit de 1,000 fr. à titre d'indication.

M. DULAU, rapporteur, répond que la commission du budget repousse cette réduction.

M. LECHEVALIER soutient que la commission des économies administratives a prouvé qu'on pouvait faire une économie de 255.000 francs sans nuire à la bonne organisation des services.

M. Pierre BAUDIN rappelle qu'il a tenu les engagements qu'il avait pris. Il est donc tout prêt à accepter la réduction de 1,000 fr.

L'amendement est adopté.

Le chapitre 1er ainsi modifié est adopté.

Les autres chapitres du budget sont adoptés sans modification.

BUDGET DE L'INTÉRIEUR

La Chambre passe à l'examen du budget de l'intérieur.

Les chapitres 1 à 10 sont adoptés.

DEJEANTE, sur le chapitre 11 (dépenses du matériel des *Journaux officiels*), demande que l'*Officiel* soit envoyé gratuitement aux Bourses du travail et aux syndicats ouvriers.

Il exprime, en outre, le désir de voir augmenter le nombre des lieux dans lesquels le *Journal officiel* est vendu au public.

M. WALDECK-ROUSSEAU dit que d'importantes modifications sont à l'étude.

Les 36 premiers chapitres sont adoptés sans changement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance s'ouvre à 2 heures 25, sous la présidence de M. COCHERY.

La Chambre adopte le projet de loi ayant pour objet le rachat de la concession de chemin de fer de la Compagnie franco algérienne, malgré une vive opposition des nationalistes DRUMONT, FERRETTE, LASIES.

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Une question de M. Rogez

Le jeune ROGEZ, député provisoire de Lille, pose au ministre du Commerce qui l'accepte, une question sur le décret relatif aux Conseils du travail. Il lui reproche de s'être inspiré du programme des démocrates chrétiens ! Il critique surtout la disposition qui fait des syndicats l'intermédiaire entre les patrons et les ouvriers.

M. MILLERAND répond : Le principe des conseils du travail est aujourd'hui hors de discussion tout le monde est d'accord. Pourquoi j'ai employé les procédés qu'on me reproche, notamment celui des décrets ? Pour me conformer aux vœux du Conseil supérieur du travail.

C'est pour la même raison que je n'ai pas introduit l'emploi du suffrage universel dans la constitution de ces conseils. C'était aussi l'avis de MM. Jules Roche et Richard Waddington.

Qu'on ne nous condamne pas avant d'avoir vu le système fonctionner.

L'incident est clos.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

M. GEORGES BERRY, rapporteur à la parole.

Il explique que la Commission a fait sien l'amendement Peignot, et en fait l'article premier. Cet amendement est ainsi conçu :

« A l'expiration d'un délai de cinq ans à partir de la promulgation de la présente loi un arrêté municipal pourra, à charge d'une indemnité qui, à défaut d'entente sera fixée par le Conseil de préfecture, rapporter les autorisations données en vertu du décret du 25 mars 1852. »

CHAUVIÈRE défend la proposition de loi. [illegible] être assimilé à un capital légitime. Il importe de faire disparaître une institution qui exploite le travailleur.

L'orateur supplie la Chambre de conclure en faveur des bureaux de placement gratuits en supprimant les bureaux de placement payants. (Applaudissements sur divers bancs à gauche).

COUTANT. — Je n'accepte ni le délai de cinq ans, ni celui de deux ans.

La suppression des bureaux de placement payants est une œuvre de moralité et de haute justice qui affranchira les travailleurs de la dîme qui pèse sur eux.

En réclamant cette suppression, je suis l'interprète des chambres syndicales de 41 départements.

Le bureau de placement, on ne peut que le répéter, c'est le vol organisé. Les bureaux de placement ont été jugés, comme ils le méritent, par le Dr Parent-Duchatelet, dans une savante étude sur la prostitution à Paris.

M. BEAUREGARD. — L'ouvrage est antérieur à 18..

FOURNIÈRE. — Les victimes indiquées des bureaux de placement, ce sont les domestiques qui viennent se placer à Paris.

COUTANT. — Les bureaux de placement fournissent 1/3 à la prostitution. M. Macé, ancien chef de la sûreté, l'a constaté et a *reconnu comme un danger* les accointances de ces bureaux de placement avec l'étranger (très bien, très bien). Il est temps de fermer ces bureaux, la classe ouvrière en sera reconnaissante à la Chambre. (Très bien, très bien).

VIF INCIDENT

La discussion générale est close et l'on passe à la discussion des articles.

M. BEAUREGARD a la parole pour développer un contre projet.

Dès les premiers mots COUTANT l'interrompt.

Un député du centre crie à Coutant : En voilà assez ; il est inutile de tant crier ; ni vous, ni vos amis vous ne nous ferez peur.

ZEVAÈS. — Vous êtes les stipendiés des placeurs (bruits à droite et au centre) on crie à l'ordre.

LE PRÉSIDENT. — Le bureau n'a pas entendu l'interruption (exclamations à droite et au centre).

ZEVAÈS. — J'ai dit que les placeurs avaient des avocats dans la Chambre (Nouveau bruit).

LE PRÉSIDENT. — Vous ne pouvez pas dire que des intérêts particuliers ont des défenseurs ici ; je vous rappelle à l'ordre.

M. BEAUREGARD continue et veut exposer son système.

COUTANT. — Vous êtes un fumiste. (Exclamations au centre et à droite).

LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. BEAUREGARD apostrophe Coutant. Le président l'invite à la modération. Il recommande le calme à tous.

Discours de Millerand

M. BEAUREGARD peut enfin expliquer son système qui consacre :

1° Les bureaux de placement gratuits ; 2° les bureaux de placement payants.

MILLERAND combat le contre-projet de M. Beauregard. L'industrie du placement payant n'est pas bonne, dit-il, puisqu'elle prélève des bénéfices sur les ressources de ceux qui n'en ont pas et ces prélèvements s'accroissent en raison de l'intensité de la misère ; on ne défend plus les bureaux payants, on dit qu'ils sont inévitables.

Comment pense-t-on arriver aux seuls bureaux de placement gratuits ; c'est la seule question soumise à la Chambre. Aussi, le gouvernement lui demande-t-il de repousser l'article premier du contre-projet Beauregard. (Applaudissements à gauche.)

L'article premier du contre-projet de M. Beauregard, mis aux voix, est repoussé à la majorité de 311 voix contre 253.

Renvoi de la discussion

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi prochain.

La séance est levée à 6 heures 25 et renvoyée à demain.